



Valeurs communes et principes d'adhésion de la coopérative OCLC

21 juin 2010 (dispositions modifiées et approuvées par le Conseil mondial d'OCLC)

OCLC est une coopérative mondiale créée par des membres (bibliothèques, archives et musées) qui travaillent en collaboration et s'engagent les uns envers les autres, et envers l'organisme OCLC, à partager ressources, compétences et coûts. La coopérative est basée sur le partage des valeurs suivantes par les membres et le personnel d'OCLC :

Engagement coopératif — Nous partons du principe que chaque membre de la coopérative OCLC a des connaissances et des compétences à partager et qu'il peut aider la coopérative à poursuivre sa mission publique.

Économie d'échelle — Nous estimons que nous pouvons ensemble optimiser nos services à la clientèle par le partage des coûts et par la réduction du taux d'augmentation des coûts à l'unité pour les bibliothèques.

Excellence — Nous soutenons les besoins des membres en services d'information de qualité.

Inclusion — Nous comprenons l'importance d'une coopérative mondiale dont les membres sont issus du monde entier et qui comprend des établissements de tailles et de types différents.

Innovation et recherche — Nous croyons en une innovation basée sur la recherche qui apporte des améliorations aux services d'information.

Communication ouverte — Nous croyons à une communication basée sur l'ouverture, l'honnêteté et la justesse.

Respect — Nous respectons les droits, croyances et cultures de chaque membre et de chaque individu, et traitons chacun avec le plus grand respect et la plus grande dignité.

Partage — Nous estimons que les bibliothèques, archives et musées disposent de ressources qui présentent un intérêt pour nos utilisateurs et nous acceptons de les partager aussi librement que possible.

Durabilité — Nous nous engageons à gérer et à enrichir la coopérative pour nos utilisateurs.

Confiance — Nous nous engageons à respecter les politiques et les pratiques de la coopérative.

Pour soutenir ces valeurs communes, les membres et le personnel d'OCLC s'engagent à respecter les principes suivants :

- Travailler ensemble pour atteindre des objectifs mutuellement bénéfiques et pour optimiser l'efficacité.
- Partager les collections, les métadonnées, les meilleures pratiques et l'expertise.
- Communiquer honnêtement et ouvertement, en partageant des opinions et en respectant les points de vue, les idées et la culture des partenaires.
- Promouvoir les normes internationales et suivre les directives reconnues pour faciliter le partage des ressources et l'échange des informations.
- Fournir des commentaires à OCLC sur les produits et les services afin d'améliorer leur qualité, leur fiabilité, leur utilisation et leur rentabilité.
- Améliorer l'accès aux sources d'information, et organiser, préserver et archiver ces ressources pour les générations futures.
- Participer à la gouvernance d'OCLC par le biais des Conseils régionaux, du Conseil mondial et du Conseil d'administration.
- Promouvoir l'utilisation des notices d'OCLC en suivant les « Droits et responsabilités de la coopérative OCLC s'appliquant à WorldCat » et les « Principes de coopération de WorldCat ».